Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Trafic des poids lourds sur les routes cantonales : Ouverture samedi du Col des Mosses au trafic 32 t

Comme annoncé le 3 mars dernier, les mesures urgentes sont mises en place sur la route du Col des Mosses pour permettre l'ouverture au trafic 32 t dès samedi prochain 16 avril 2005. Les rétrécissements permettront de maintenir le trafic sur la partie la plus solide de la chaussée tout en permettant le croisement, sauf à un seul endroit où la circulation sera alternée par feu.

La route du Col des Mosses est en grande partie construite sur des estacades en porte-à-faux. Cela signifie que la portion de la chaussée du côté montagne repose sur la roche et présente donc une résistance suffisante, alors que la partie en surplomb sur la vallée est évidemment plus fragile. Les mesures finalement mises en place permettent de réduire au maximum les inconvénients pour les communes et pour l'économie régionale. Elles permettent aussi de rétablir l'intérêt du Col des Mosses en tant qu'itinéraire bis dans le dispositif Glion-futé, du moins à partir d'un certain temps d'attente devant le tunnel.

Les travaux de signalisation sur le terrain qui s'achèveront vendredi soir ont permis de limiter au maximum les entraves au trafic. Ainsi, contrairement à ce qui était redouté, seul un tronçon devra être régulé par des feux. En effet, le marquage au sol et la pose de " toblerones " sur les côtés permettent de maintenir des largeurs de chaussée et des trajectoires autorisant le trafic dans les deux sens, sauf sur l'estacade de Vuargny où la circulation sera alternée par des feux.

Deux estacades feront l'objet de travaux de renforcement. Là aussi, des feux seront mis en place, mais uniquement pour la durée des travaux, soit environ 3 semaines, dépendant des conditions météo. Il s'agit de l'estacade des Caudereys où les travaux ont débuté et de celle de Place Cobal 2 où les travaux débuteront le 25 avril.

La vitesse sera limitée à 60 km/h sur les deux tronçons où des rétrécissements de chaussée sont en place. La prudence est évidemment recommandée, en particulier pour les automobilistes pendulaires qui connaissent bien cette route et qui devront adapter leur vitesse et leurs trajectoires à la signalisation mise en place.

Pour mémoire, ces mesures s'inscrivent dans le plan d'urgence financé par le budget ordinaire 2005 du Service des routes en même temps que plusieurs assainissements provisoires ou durables permettant l'ouverture du réseau routier cantonal au trafic 40 t. Un assainissement systématique ne sera possible, quant à lui, que moyennant l'adoption cette année par le Grand Conseil d'un crédit-cadre pour lequel un projet de décret est actuellement en préparation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 avril 2005

DINF, Philippe Anhorn, secrétaire général du DINF, chef de la task force, 021 316 70 03 ou 079 212 83 89